



**COMMUNICATION EN CONSEIL DES MINISTRES
RELATIVE AUX COÛTS DES EXONERATIONS
ACCORDEES A FIN JUIN 2020**

INTRODUCTION

La présente Communication, initiée en vue de rendre compte au Gouvernement de la situation des dépenses fiscales à fin juin 2020, s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de la transparence dans la gestion budgétaire, conformément aux dispositions communautaires, en particulier la Directive n°01/2009/CM/UEMOA du 17 mars 2009 portant Code de Transparence au sein de l'UEMOA.

A titre de rappel, les dépenses fiscales sont des exonérations fiscales et douanières accordées à des opérateurs économiques, dans le cadre de l'exécution de projets définis ou de réalisation d'opérations spécifiques.

Elles se traduisent notamment par une renonciation à des recettes par l'Etat et/ou les collectivités territoriales.

L'objet de cette Communication est de faire connaître le niveau des coûts financiers des exonérations fiscales et douanières supportées au cours du premier semestre 2020, en vue de prendre les dispositions idoines, dans la perspective de leur rationalisation.

I- Situation générale des exonérations

Les exonérations relèvent essentiellement du domaine de la loi et découlent de divers textes, notamment :

- le Code Général des Impôts, le Code des Douanes, le Code des Investissements ;
- les Codes sectoriels (Minier et Pétrolier) ;
- les accords de siège, les conventions, traités et accords internationaux ;
- les accords de financement ;
- les conventions particulières dans lesquelles l'Etat est partie prenante ;
- la loi relative à la Zone Franche Biotechnologique et des Technologies de l'Information et de la Communication (ZBTIC) ;
- la loi relative au régime d'entreprise franche de transformation de produits halieutiques (EFTPH) ;
- divers autres textes contenus dans les annexes fiscales aux lois de finances.

Au premier semestre 2020, les exonérations fiscales et douanières s'établissent à **168,9 milliards de FCFA** contre **186,6 milliards de FCFA** à fin juin 2019, soit une baisse de **17,6 milliards de FCFA (-9,5%)**. Cette baisse sur la période, enregistrée au cordon douanier, résulte d'une réduction à la fois du nombre de bénéficiaires, passant de 663 à 598, et du montant des exonérations, variant de 121,2 milliards de FCFA à 97,1 milliards de FCFA (-19,9%).

Cette situation est consécutive au ralentissement du commerce international, en particulier avec la Chine, et aux mesures de restriction prises dès le 16 mars 2020 pour lutter contre le Coronavirus.

En revanche, au niveau de la fiscalité intérieure et sur la même période, le nombre de bénéficiaires qui était de 12 601 à fin juin 2019 s'est établi à 16 892 à fin juin 2020, et les exonérations sont passées de 65,3 milliards de FCFA à 71,8 milliards de FCFA (+10,0%).

Ces exonérations globales représentent 8,4% des recettes brutes mobilisées par les administrations fiscale et douanière à fin juin 2020, alors qu'elles se situaient à 6,2% au premier semestre 2019.

II- Structure des exonérations par nature d'impôts, droits et taxes

La structure des exonérations par nature d'impôts, droits et taxes à fin juin 2020 se décline comme suit :

- **110,2 milliards de FCFA** au titre de la TVA (65,2%) contre 118,4 milliards de FCFA à fin juin 2019, soit une baisse de 8,2 milliards de FCFA (-7,0%) du fait de la baisse de 18,8 milliards de FCFA des exonérations de TVA au cordon douanier, accordées principalement aux bénéficiaires des **conventions avec l'Etat** (-12,3 milliards de FCFA);

- **24,9 milliards de FCFA** au titre des droits de douane (14,7%) contre 31,8 milliards de FCFA à fin juin 2019, soit une baisse de 6,9 milliards de FCFA (-21,6%), en lien avec la baisse d'exonérations accordées aux bénéficiaires des **conventions avec l'Etat** (-4,8 milliards de FCFA) et du Code pétrolier (-2,3 milliards de FCFA) ;
- **12,5 milliards de FCFA** au titre de l'impôt sur les bénéfices (7,4%) contre 19,1 milliards de FCFA à fin juin 2019, soit une baisse de 6,6 milliards de FCFA (-34,6%) ;
- **8,5 milliards de FCFA** au titre des Taxes Spécifiques Uniques pour le Budget Général de l'Etat (TSUBGE) relatives aux produits pétroliers (5,0%) contre 5,9 milliards de FCFA à fin juin 2019, soit une hausse de 2,6 milliards de FCFA (+44,1%) ;
- **3,6 milliards de FCFA** au titre de la contribution des patentes (2,2%) contre 3,7 milliards de FCFA à fin juin 2019, soit une baisse de 0,1 milliard de FCFA (-2,7%) ;
- **9,2 milliards de FCFA** d'exonérations pour les autres natures d'impôts, droits et taxes (5,5%) contre 7,6 milliards de FCFA à fin juin 2019, soit une hausse de 1,6 milliard de FCFA (+21,1%).

III- Structure des exonérations par source légale

Au premier semestre 2020, les dépenses fiscales les plus importantes proviennent des dérogations accordées au titre :

- des conventions particulières avec l'Etat, pour un montant de **64,7 milliards de FCFA** (38,3%). Ces exonérations sont principalement accordées dans le cadre de la réalisation de projets de développement d'infrastructures, notamment routières, de réhabilitation et de renforcement du réseau électrique de la Côte d'Ivoire ;
- du Code Général des Impôts pour un montant d'exonérations de **39,6 milliards de FCFA** (23,5%), essentiellement en matière de TVA pour les ventes faites ou services rendus aux entreprises titulaires de permis de recherche de substances minérales classées en régime minier, en phase d'exploration ou d'exploitation, titulaires d'un contrat de partage de production ou de prestation de service en référence à l'article 355-23 du Code Général des Impôts ;
- des Codes sectoriels (pétrolier et minier) pour un montant de **29,0 milliards de FCFA** (17,2%), découlant principalement des conventions signées avec les entreprises de ce secteur ;
- des conventions, traités et accords internationaux pour un montant de **13,2 milliards de FCFA** (7,8%) ;
- du Code des Investissements pour **12,9 milliards de FCFA** (7,7%), essentiellement en matière de TVA et d'impôts sur les bénéfices ;
- des mesures issues des autres lois et dispositions diverses pour un montant de **5,8 milliards de FCFA** (3,4%), en lien avec des importations de matériels et produits destinés à l'agriculture et l'élevage, et des avantages accordés à certaines Institutions de la République ;
- des mesures en faveur de l'habitat, des logements économiques et sociaux pour un montant d'exonérations de **3,2 milliards de FCFA** (1,9%).

IV- Structure des exonérations par secteur d'activités

La structure des exonérations par secteur d'activités à fin juin 2020 se présente comme suit :

- Industrie : **61,3 milliards de FCFA** (36,3%) ;
- Services : **42,5 milliards de FCFA** (25,1%) ;
- Administration : **28,3 milliards de FCFA** (16,7%) ;
- BTP : **22,4 milliards de FCFA** (13,3%) ;
- Commerce : **12,4 milliards de FCFA** (7,4%) ;
- Autres secteurs (artisanat, agriculture et agro-industrie) : **2,0 milliards de FCFA** (1,2%).

CONCLUSION

Au titre du premier semestre 2020, le coût des exonérations fiscales et douanières s'établit à 168,9 milliards de FCFA contre 186,6 milliards de FCFA enregistrés à fin juin 2019, soit une baisse de 17,6 milliards (-9,5%). Ce coût représente 8,4% des recettes brutes mobilisées par les administrations fiscale et douanière contre 6,2% à fin juin 2019.

Les exonérations accordées à fin juin 2020, au titre de la fiscalité de porte se chiffrent à 97,1 milliards de FCFA, soit 57,5% de la dépense fiscale, et en régime intérieur à 71,8 milliards de FCFA, représentant 42,5%. Ces exonérations ont été particulièrement importantes en matière de TVA, de droits de douane et d'impôt sur les bénéficiaires, dont les montants cumulés se chiffrent à 147,5 milliards de FCFA (87,3%).

Les secteurs d'activités ayant bénéficié des exonérations les plus importantes sont principalement l'Industrie, les Services, l'Administration et les BTP.

Par ailleurs, la classification des coûts par source légale laisse apparaître que les exonérations issues des conventions particulières avec l'Etat, du Code Général des Impôts, des Codes sectoriels, des conventions, traités et accords internationaux et du Code des Investissements demeurent les plus importantes.

Telle est l'économie de la présente Communication relative aux coûts des exonérations accordées à fin juin 2020.

**Le Ministre du Budget
et du Portefeuille de l'Etat**

Moussa SANOGO

Annexe 1 : Montants globaux des exonérations fiscale et douanière à fin juin 2019 et 2020

(Montants en millions de FCFA)

	Fin juin 2019			Fin juin 2020			Ecart	
	Nb Bénéficiaires	Montants	%	Nb Bénéficiaires	Montants	%	Montants	%
DGI	12 601	65 310,6	35,0%	16 892	71 815,5	42,5%	6 504,8	10,0%
DGD	663	121 245,1	65,0%	598	97 106,6	57,5%	-24 138,5	-19,9%
TOTAL	13 122	186 555,7	100%	17 329	168 922,1	100%	-17 633,6	-9,5%

Source : DGI + DGD

Annexe 2 : Répartition des exonérations à fin juin 2019 et 2020 par nature d'impôts, droits et taxes

(Montants en millions de FCFA)

	Fin juin 2019			Fin juin 2020		
	Montants des exonérations	Recettes collectées (*)	En % des recettes	Montants des exonérations	Recettes collectées (*)	En % des recettes
TVA	118 391,3	810 820,9	14,6%	110 152,7	489 266,3	22,5%
DD	31 756,7	451 914,8	7,0%	24 901,9	196 497,7	12,7%
DDC	339,6	84 696,0	0,4%	317,7	41 053,2	0,8%
BIC	19 111,7	245 815,0	7,8%	12 470,1	209 222,0	6,0%
PATENTES	3 743,1	44 368,0	8,4%	3 642,4	41 493,0	8,8%
RSTA	2 427,3	51 107,7	4,7%	1 391,6	21 800,8	6,4%
PCS+PCC+PUA	1 649,4	65 765,6	2,5%	1 298,8	27 945,3	4,6%
ACCISE	1 146,9	37 068,7	3,1%	1 240,1	15 199,3	8,2%
TUB+TUF	5 917,0	213 091,0	2,8%	8 537,5	150 763,6	5,7%
AUTRES	2 072,5	1 019 527,8	0,2%	4 969,3	826 252,3	0,6%
TOTAL	186 555,7	3 024 175,6	6,2%	168 922,1	2 019 493,5	8,4%

(*) Recettes brutes DGI+DGD

Source : DGI + DGD

Annexe 3 : Coûts des exonérations à fin juin 2019 et 2020 par source légale

(Montants en millions de FCFA)

Sources légales	Fin juin 2019		Fin juin 2020		Ecart 2020/2019	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%
Autres lois et dispositions diverses	3 872,8	2,1%	5 806,3	3,4%	1 933,5	49,9%
Conventions, traités et accords internationaux (y/c Coopération militaire)	11 664,1	6,3%	13 203,5	7,8%	1 539,4	13,2%
Conventions avec l'Etat	84 602,8	45,3%	64 705,3	38,3%	-19 897,5	-23,5%
Régime minier	17 545,3	9,4%	20 956,2	12,4%	3 410,9	19,4%
Régime pétrolier	16 678,9	8,9%	8 060,0	4,8%	-8 618,9	-51,7%
Régimes du code des investissements	23 807,4	12,8%	12 927,0	7,7%	-10 880,4	-45,7%
Régimes francs	501,5	0,3%	388,7	0,2%	-112,8	-22,5%
Code général des Impôts	22 471,6	12,0%	39 619,3	23,5%	17 147,7	76,3%
Code des douanes	577,4	0,3%	53,7	0,0%	-523,7	-90,7%
Régimes de l'habitat et des logements économiques et sociaux	4 833,9	2,6%	3 202,1	1,9%	-1 631,8	-33,8%
TOTAL	186 555,7	100%	168 922,1	100%	-17 633,6	-9,5%

Source : DGI + DGD